

INFORMATION AUX PARENTS



INSCRIPTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018

Les inscriptions débuteront le mardi 6 juin 2017

pour tous les établissements (collège-lycée)

Les dossiers d'inscription pour les transports scolaires sont à retirer
à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture

Aucun titre de transport ne sera délivré sans ce dossier d'inscription

Transports scolaires

Inscriptions 2017-2018

Les inscriptions pour l'année 2017-2018 sont ouvertes

POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS

Le dossier est à retirer à l'accueil de la Mairie

- **Pour une nouvelle inscription** : La fiche d'inscription à compléter et à signer, 2 photos identité, une photocopie d'un justificatif de domicile, les photocopies du livret de famille complet, une attestation CAF (quotient familial) ou l'avis d'imposition pour calculer le quotient familial et le règlement.
- **Pour un renouvellement** : La fiche d'inscription à compléter et à signer, une photocopie d'un justificatif de domicile, une attestation CAF (quotient familial) ou l'avis d'imposition pour calculer le quotient familial et le règlement.
- **Véhicule particulier** : fiche d'inscription signée + 1 RIB cela concerne les élèves qui n'ont pas de service de transports scolaires (établissements non desservis ou hors département) ou les familles dont la distance entre le domicile et le point d'arrêt le plus proche est supérieure à 1.5 km.

Le Conseil départemental verse directement l'aide aux familles en cours d'année.

Le paiement peut se faire :

- Soit par chèque
- Soit par espèce

Tout dossier incomplet sera refusé